

DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 novembre 2025

DATE DE CONVOCATION

14 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme CLAUDEL-SALOMON-Arrivé à 18h35), M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Jean-Pierre COLOMBERT, Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Pascal GALAND (suppléant de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme CLAUDEL-SALOMON-Absent de 18h30 à 18h35), Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Membres en exercice	36	Délibération n°20/11/2025/09
Présents	27	Objet : Engagement partenarial entre la Communauté de
Pouvoirs	04	Communes de la Plaine Dijonnaise le Service de Gestion
Votants	31	Comptable d'Auxonne, la Conseillère aux Décideurs Locaux de Genlis Bretigny, la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne Franche Comté et du Département (DGFiP) de la Côte-d'Or

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise souhaite s'engager, sur proposition de la DGFiP, dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, ainsi qu'à renforcer leur coopération.

Un état des lieux a été réalisé et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier des besoins et des attentes mutuels, permettant de définir conjointement des actions à engager, autour de quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

- Faciliter le travail de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant les échanges,
- Améliorer le service aux usagers : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses,
- Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en renforçant la fiabilité des comptes et en améliorant la qualité des comptes,
- Développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des responsables.

Considérant que cette démarche est formalisée par un « engagement partenarial » (joint en annexe.) pour une durée de deux ans à compter de sa signature,

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} commission (Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration) réunie le 12 novembre 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'engagement partenarial entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, le Service de Gestion Comptable d'Auxonne, la Conseillère aux Décideurs Locaux de Genlis-Bretigny, la Direction régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche-Comté et du Département de la Côte-d'Or,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à le signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 20 novembre 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER